



DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RECRUTEMENT ET GESTION DES PERSONNELS

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu le Code de l'Education et notamment son article L 951-3 ;

Vu le décret n° 93-1334 du 20 décembre 1993 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de recrutement et de gestion concernant les personnels des bibliothèques, les ingénieurs et les personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 93-1335 du 20 décembre 1993 relatif à la déconcentration des opérations de gestion concernant certains personnels enseignants des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n° 2001-125 du 6 février 2001 portant application des dispositions de l'article L 951-3 du Code de l'éducation et des articles L 413-1 à L 413-11 du Code de la recherche à certains personnels non fonctionnaires de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur, aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale et certains agents non titulaires de l'Etat, affectés dans lesdits établissements ;

Vu l'arrêté du 10 février 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels enseignants des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;

Arrête :

Article 1 - En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente de l'Université, Monsieur Jean-Baptiste HEBRAUD, Directeur Général des Services de l'Université Toulouse 1 Capitole, reçoit délégation de signature à l'égard des actes mentionnés à l'article 3.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste HEBRAUD, Madame Agnès ALALINARDE, Directrice Générale des Services Adjointe, reçoit délégation de signature à l'égard de ces mêmes actes.

Article 3 - La présente délégation s'applique :

- aux actes relatifs aux corps de fonctionnaires et agents non titulaires pour lesquels la Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole a reçu délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur par les arrêtés susvisés des 13 décembre 2001 et 10 février 2012 ;
- aux actes de recrutement et de gestion des agents non titulaires directement recrutés par la Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2020

Le délégataire,



Jean-Baptiste HEBRAUD

La délégataire,



Agnès ALALINARDE

La Présidente de l'Université,



Corinne MASCALA